REPUBLIQUE FRANCAISE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE

Recueil N°19 additif

17 septembre 2013

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES USAGERS ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES USAGERS, DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES USAGERS ET DES LIBERTES PUBLIQUES

BUREAU DES USAGERS, DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS

Arrêté n° 2013-1910 du 16 septembre 2013 fixant les dates de la session des unités de valeur de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi organisée dans le département de la Meuse au titre de l'année 2014

Par arrêté préfectoral n° 2013-1910 du 16 septembre 2013, la session 2014 de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi est ouverte à compter du jeudi 2 octobre 2014. Les épreuves correspondant aux unités de valeur n° 1, 2 et 3 se dérouleront le jeudi 2 octobre 2014. L'épreuve correspondant à l'unité de valeur n° 4 se déroulera le jeudi 13 novembre 2014.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE ISSN 0750-3969

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE

DE LA MEUSE

REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS

Tél.: 03.29.77.58.20

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : www.meuse.pref.gouv.fr

Vous pouvez vous abonner pour recevoir par courriel le sommaire des prochains numéros : www.meuse.pref.gouv.fr/publication/raa/abonner.php